

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-
MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le onzième de jour de juillet 2014 (11/07/2014) à compter de 11 heures (11h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Marlène Doucet
Mme Marjolaine Guérin

M. Robert Doucet
Mme Michelle Bouchard

Sont absents : M. Robert Tessier M. Jean-François Cossette

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire trésorière est aussi présente,

Il est constaté que la convocation a été faite par M. le maire Guy Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Le sujet à l'ordre du jour est :

1. Classique Internationale de canots de la Mauricie

Résolution 2014-07-125 Classique Internationale de canots de la Mauricie

CONSIDÉRANT QUE la Classique internationale de canots de la Mauricie a traditionnellement terminé sa première étape depuis des décennies à Saint-Roch-de-Mékinac ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac possède des espaces de stationnement pour accueillir 200 véhicules en toute sécurité pour l'évènement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a l'appui de la Sûreté du Québec pour la circulation et la sécurité de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac possède les infrastructures sanitaires nécessaires pour accueillir les visiteurs de la Classique ;

CONSIDÉRANT QUE la Classique internationale de canots de la Mauricie procure une grande visibilité à la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a toujours collaboré étroitement avec le comité organisateur de la Classique internationale de canots de la Mauricie afin d'assurer le succès de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac possède un personnel expérimenté et les équipements

nécessaires pour le bon déroulement et la mise en place du départ des canotiers

Il est proposé par Mme Marlène Doucet

Appuyé par M. Robert Doucet

Et résolu ce qui suit :

- Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac demande à la Classique internationale de canots de la Mauricie de maintenir la première étape soit de La Tuque à Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Michelle Bouchard, appuyée par M. Robert Doucet. Il est 11 h 10.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois,
Secrétaire-trésorière